

Subventions au sport bisontin de haut niveau «Contrats d'objectifs» - Saison 1991/1992 - Première répartition

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sport collectif évoluant en Division Nationale ainsi qu'aux clubs de sport individuel dont les athlètes se distinguent dans les différentes compétitions nationales et internationales.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 3 septembre 1991, propose que les clubs désignés ci-après bénéficient de cette aide pour la première moitié de la saison 1991/1992, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
Sports collectifs			
ESB Féminin	Nle 1	Handball	187 500 F
BRC	Div. 3	Football	425 000 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-ball	206 250 F
CBSG	Nle 2	Hockey sur glace	25 000 F
ESB Masculin	Nle 2	Handball	187 500 F
Sports individuels (contrats d'objectifs à l'étude)			
CPB		Lutte	25 000 F
SNB		Canoë-Kayak	50 000 F
Total			1 106 250 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense dans les conditions suivantes :

* 775 000 F à prélever sur le budget primitif 1991 chapitre 945.180.691.90012 code service 20300,

* 331 250 F à prélever sur le compte de dépenses imprévues chapitre 970/669 service 20200.

M. GRAPPIN : C'est au niveau de la réflexion Monsieur le Maire. L'année dernière, j'avais soulevé le problème de la désaffection du public pour les manifestations sportives. Vous nous aviez répondu à l'époque que le public n'était pas un critère pour une ville sportive et que vous préféreriez le nombre de pratiquants. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce point car pour moi les deux critères doivent être liés.

Lors de la dernière Commission des Sports, et c'est là que c'est important, les chiffres concernant la moyenne des spectateurs par discipline évoluant au niveau national nous ont été communiqués ; à part ceux concernant le basket, tous les autres sont à la baisse.

Je renouvelle donc la demande que j'avais faite l'année dernière d'organiser une table ronde avec l'OMS et les clubs. Il faut trouver une solution afin d'attirer le public. 70 spectateurs au Palais des Sports pour un match de handball de haut niveau national, vous conviendrez Monsieur le Maire que cela doit être démoralisant à la fois pour les joueurs et pour les responsables des clubs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis bien d'accord avec vous.

M. GRAPPIN : C'est une réflexion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous avez les remèdes ? Monsieur l'Adjoint aux Sports en a-t-il un ?

M. FUSTER : Non, je n'en ai pas malheureusement mais on en a parlé en commission très longuement et on l'a même noté dans le compte rendu. On a décidé effectivement de réunir l'ensemble des partenaires du monde sportif pour essayer non pas de régler le problème mais de trouver peut-être des solutions qui ne me paraissent pas évidentes. Pour compléter quand même le tableau qui me paraît très noir par M. GRAPPIN, quand on annonce des spectateurs, nous annonçons des spectateurs payants uniquement et quand on dit 74 spectateurs et je lui ai dit d'ailleurs à la commission, en fait il y en a 200 ou 300 dans le gymnase, bien heureusement pour les sportifs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tant mieux pour ceux qui ne paient pas alors !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.